

40/08/1
dauhan

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DU DEVELOPPEMENT
SOCIAL

DIRECTION DES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

Lettre de Politique de Développement Familial et Social

**LETTRE DE POLITIQUE
DE DEVELOPPEMENT FAMILIAL ET
SOCIAL**

*1^{ER} Draft proposé au Comité scientifique
A finaliser au cours de l'atelier du 13 au 14 avril 2005*

1^{er} DRAFT

FEVRIER 2005

SOMMAIRE

Préambule	6
I. Contexte et justifications	9
1.1. Contexte.....	9
1.1.1. Présentation géographique	9
1.1.2. Situation démographique	9
1.1.3. Situation économique	10
1.1.4. Situation sociale	10
1.1.5. Situation politique	11
1.2. Justifications	12
II. Analyse situationnelle	13
2.1. La situation des enfants	13
2.1.1. Les forces	13
2.1.2. Les contraintes	13
2.2. La situation des femmes	14
2.2.1. Les forces	14
2.2.2. Les contraintes	14
2.3. La situation des familles	15
2.3.1. Les forces	15
2.3.2. Les contraintes	15
2.4. La situation en matière d'action sociale	15
2.4.1. Les forces	15
2.4.2. Les contraintes	15
2.5. La situation en matière de développement communautaire	16
2.5.1. Les forces	16
2.5.2. Les contraintes	16
III. La vision du développement familial et social	17
3.1. La vision globale	17
3.2. La vision spécifique	17
3.2.1. L'enfant	18
3.2.2. La femme	18
3.2.3. Les familles	18
3.2.4. Les personnes âgées	19
3.2.5. Les handicapés	19
3.2.6. Le développement communautaire	19

IV. Objectifs généraux	20
V. Objectifs stratégiques	21
VI. Principes directeurs et axes stratégiques	23
6.1. Principes directeurs	23
6.2. Axes stratégiques	24
VII. Stratégies	26
VIII. Eléments pour le plan d'action	29

SIGLES ET ACRONYMES

BM	Banque Mondiale
CDE	Convention relative aux Droits des Enfants
CEDAW	Convention sur les Droits des Femmes contre les violences qui leurs sont faites
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ESAM-I	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (1994)
GV	Groupes Vulnérables
LPDFSSN	Lettre de Politique de Développement Familial, Social et de la Solidarité Nationale
MFDSSN	Ministère de la Famille, du Développement Social et de la solidarité nationale
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PADMIR	Programme d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural
PAREP	Programme de Réduction de la Pauvreté
PAS	Programmes d'Ajustement Structurel
PASSA	Programmes d'Ajustement Structurel du Secteur Agricole
PDEF	Programme Décennal de l'Education et de la Formation
PDIS	Programme de Développement Intégré de la Santé
PELCP	Programme Elargi de Lutte Contre la pauvreté
PLCP	Projet de Lutte Contre la Pauvreté
PMA	Pays Moins Avancés
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNIR	Programme National d'infrastructures Rurales
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

PREAMBULE

Selon le Centre de Recherche pour le Développement International (C.R.D.I) : « Les politiques sociales sont le fruit de mécanismes et de mesures politiques conçus, planifiés et mis en application pour répondre aux besoins fondamentaux des êtres humains. Elles découlent de décisions nationales et locales qui visent un développement plus efficace des ressources humaines, en vue des changements d'ordre social et économique ». Depuis son accession à la souveraineté nationale, l'Etat du Sénégal au travers de ses différents plans de développement économique et social, a accordé une attention non négligeable à l'amélioration des conditions de vie des populations. C'est ainsi, qu'avant l'ère des politiques dites d'ajustement, les stratégies sociales de l'Etat se sont cristallisées sur le développement communautaire et les actions d'assistance. Pourtant, d'après le Plan d'Action de Lagos (1978), l'échec de la première décennie des indépendances s'explique par l'insuffisante prise en compte des facteurs humains et sociaux.

L'avènement des programmes d'ajustement structurel avec en corollaire la mise en place de politiques d'austérité consacre la primauté à l'atteinte des équilibres macro-économiques. Les politiques de développement social considérées comme non productives sont alors négligées. De sorte que, les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) ont abouti à une modification de la structure de la pauvreté. En effet, d'une pauvreté structurelle classique inhérente au sous-développement, une autre forme de pauvreté s'est manifestée. Celle-ci est caractérisée par un élargissement à de nouvelles couches de la population. Dans cette optique, le concept de Dimension Sociale de l'Ajustement fait allusion à la dégradation des conditions d'existence dans les zones péri-urbaines et les campagnes.

Le phénomène de la paupérisation s'est davantage aggravé avec la dépréciation du F CFA intervenue en janvier 1994. En effet, malgré la reprise de la croissance économique, les indicateurs sociaux demeurent à un niveau préoccupant. La désintégration sociale se manifeste à nouveau par l'extension du cercle de la pauvreté et l'approfondissement des inégalités sociales. La réduction des encaisses réelles des agents socio-économiques s'est répercutée sur leur pouvoir d'achat ; et donc, sur leur accès à un bien-être et un mieux-être.

L'accélération de l'urbanisation et les impacts défavorables des PAS et de la dévaluation sur le tissu social au Sénégal ont accentué le bouleversement de la cellule familiale (enfants, femmes, hommes) et des relations de solidarité (anciens, personnes handicapées, ONG, ...). Ainsi, le

déséquilibre profond entre les ressources disponibles et les besoins essentiels à satisfaire a créé une crise sans précédent qui met à rude épreuve la survie des groupes vulnérables.

L'ampleur des mutations sociales, en rapport avec la pauvreté galopante avec ses externalités négatives, a amené les instances internationales et nationales à se pencher avec acuité sur la mise en place de stratégies idoines pour résorber ce fléau. De ce fait, à l'échelon international, les recommandations du sommet mondial de Copenhague (mars 1995), du Programme de la première décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006), des OMD, du NEPAD, etc... servent de cadre de référence. Sous ce sillage, le Sénégal a instauré depuis 1997 des projets, des programmes et des politiques de lutte contre la pauvreté. Il s'agit notamment : du PLCP, du PELCP, du PAREP, du PNIR, du PASSA, du PADMIR, du X^{ème} Plan de Développement Economique et Social (2002-2007), du PDEF, du PDIS, du DSRP, ...

La mise en œuvre de ces stratégies a contribué à l'amélioration de la situation socio-économique. Cependant, l'importance du croît démographique (2,7% par an) rend moins visible les performances enregistrées. Et cela, d'autant plus que le niveau de pauvreté post-dévaluation demeure élevé. En effet, en 1994, 65,3% des ménages sont en dessous du seuil de pauvreté (ESAM-I).

L'éradication de la pauvreté est devenue une préoccupation majeure des pouvoirs publics, surtout depuis mars 2000, avec l'avènement de l'alternance politique. Classé en 2001 dans la catégorie des PMA, le Sénégal est encore loin des objectifs de l'initiative 20/20 du Programme d'Action du Sommet mondial de Copenhague et des OMD. Ces données illustrent les efforts à entreprendre par l'Etat du Sénégal.

Au sein de l'Etat, les questions sociales sont principalement dévolues principalement au Ministère de la Famille et du Développement Social (MFDS). En conformité, avec les décrets n°2004-586 et n°2004-606 du 30 avril 2004, relatifs aux attributions du département, le MFDS a pour mission de «préparer et de mettre en œuvre la politique arrêtée par le Chef de l'Etat en matière de politique familiale, de protection et de développement des femmes et des enfants et de développement social ».

Pour réduire l'extrême pauvreté de moitié à l'horizon 2015, l'Etat a décidé de mettre en place une vigoureuse politique économique et sociale pour apporter des solutions durables aux groupes vulnérables, et, par conséquent, consolider la cohésion et l'intégration sociale dans une optique de développement. Ce qui explique, l'élaboration de la Lettre de Politique de Développement Familial et Social (LPDFS), sous l'impulsion du MFDS ; afin de booster le secteur social. Il s'agit aussi de dégager des stratégies pour l'intervention des partenaires au développement, dans la perspective d'aboutir à

des résultats tangibles et pérennes en adéquation avec les besoins de développement.

Cette Lettre part du postulat selon lequel une nation ne peut se développer de façon significative et durable que si elle met à contribution sous des formes et selon des modalités diverses, l'ensemble de ses composantes ; d'où l'intérêt stratégique de la solution en profondeur des problèmes sociaux.

La Lettre s'inscrit dans la continuité et le recouvrement des actions entreprises auparavant. Elle rompt avec l'approche résiduelle des questions sociales et s'inscrit dans une optique de participation et d'intégration des populations démunies dans les politiques et processus de développement. C'est dans cette perspective, qu'une attention particulière leur est accordée. Effectivement, le délitement du tissu social dans les zones péri-urbaines et rurales s'est davantage accru au sein de cette catégorie ; d'où, la persistance des fléaux sociaux.

Pour combler le déficit social, la Lettre procède d'abord à l'analyse de la situation sociale de référence pour obtenir une vue panoramique des contraintes et ressources, ensuite, à l'élaboration du plan stratégique dans le but de promouvoir un cadre favorable et incitatif au développement social, et, à la mise en place des mécanismes de mise en œuvre pour veiller à une application diligente des orientations préconisées par la présente Lettre.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

1.1. CONTEXTE

1.1.1. Présentation géographique

Situé à l'extrême Ouest du continent africain entre 12,5° et 16,5° de l'altitude Nord, le Sénégal s'étend sur une superficie de 196 712 km². Son climat est de type soudano - sahélien avec une saison sèche qui va de Novembre à Mai, et une saison des pluies couvrant la période allant de Juin à Octobre. La pluviométrie est comprise entre 300 mm au Nord et 1200 mm au Sud avec des variations d'une année à l'autre. La végétation est composée de steppes au Nord, de savane arborée au centre et de forêt au Sud.

1.1.2. Situation démographique :

Au 30 juin 2000 la population du Sénégal était estimée à 9,2 millions d'habitants avec une densité de 46 habitants au km². Cette population reste inégalement répartie sur le territoire. Le Littoral ouest présente de forte densité avec un pic de 3 659 habitants au km² à Dakar. Le Sud-Est est presque vide (8 habitants/km² à Tambacounda).

Cette population est essentiellement jeune (50 % de la population à moins de 16 ans) avec un taux de croissance de 2,7 % par an. 41 % de cette population vit dans les centres urbains.

Les femmes représentent 52 % de la population. On retrouve 5 grands groupes ethniques : wolofs (43 %), Hal-pulaar (24%), sérères (15 %), diolas (9 %) manding (5 %). L'Islam y est la religion majoritaire (environ 95 % de la population).

1.1.3. Situation économique

L'économie sénégalaise repose essentiellement sur le secteur primaire qui occupe plus de 50 % de la population active.

L'agriculture domine ce secteur avec une prépondérance de la culture de l'arachide malgré les contre performances enregistrées lors des 3 dernières années. Cependant le secteur enregistre une croissance relativement forte depuis 2001 (6,1 % en 2001 ; 10,1 % en 2002).

Le secteur secondaire est lui marqué par une forte présence du transport. Les télécommunications connaissent un essor remarquable.

Malgré ces légères avancées la situation économique du pays reste très précaire. Selon le rapport mondial 2001 sur le développement humain, le Sénégal se classe à la 145^{ème} place sur un total de 162 pays étudiés avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 423. Ainsi appartient – il a la catégorie des pays les moins avancés (PMA). En 2002 le PNB par habitant était de 363 700 F CFA (520 \$ us).

Depuis 2000, l'Etat par une politique de croissance et de compétitivité tente de relancer l'économie du pays avec des résultats plus ou moins satisfaisants. En 2004 une croissance du PIB de l'ordre de 6 % sera attendue soit un peu moins qu'en 2003 (6,3 %). En 2002 le déficit budgétaire a été ramené à 1,6 % du PIB grâce à l'accroissement des recettes fiscale et la baisse des dépenses publiques.

Le service de la dette qui s'est renforcé avec les PAS atteint 17,6 % des recettes de l'Etat.

En juin 2000, le Sénégal a été retenu dans l'initiative des PPTE (Pays Pauvres très endettés) de réduction de la dette.

1.1.4. Situation sociale

Malgré la morosité de la situation économique globale, des efforts importants sont en train d'être déployés et en 2004, le taux d'inflation a baissé et le taux de croissance a atteint 6% ; le Sénégal est actuellement leader au sein de l'UEMOA.

Cependant, cela ne s'est pas encore traduit au sein des populations par un relèvement significatif du niveau de vie. Les grandes fractures sociales demeurent avec la précarisation de nombreuses couches de la population frappées par la pauvreté endémique malgré des efforts certains en rapport avec les programmes de réduction de la pauvreté. C'est le milieu rural qui est le plus durement touché avec comme conséquences, l'exode rural massif, la bidonvilisation, la mendicité, le travail domestique des enfants mineurs, des filles surtout etc...Au sein des familles, les femmes et les enfants subissent le plus les contre-coups de la déliquescence économique et financière. En plus des corvées, de l'instabilité des ménages, des stéréotypes dévalorisants à leur endroit, les femmes sont privées du droit de propriété, victimes de discriminations de toutes sortes et souvent même sont victimes des violences conjugales et leurs droits sont souvent bafoués.

Il est à noter toutefois des améliorations en cours dans leur statut en particulier au niveau juridique et social ; elles ne touchent cependant pour le

moment que des minorités instruites ; par ailleurs les groupements féminins connaissent un certain essor.

Quant aux enfants, en plus d'être insuffisamment pris en charge aux plans de la santé, la nutrition et l'éducation, ils sont en pratique très peu protégés. Leurs droits souvent méconnus ou ignorés, ils sont pour beaucoup de l'exclusion et deviennent selon le cas, des enfants de la rue, des enfants mendiants, des talibés, des enfants travailleurs, des enfants sexuellement abusés, disparus ou victimes de trafic, des enfants en conflit avec la loi etc... Toutefois, les avancées significatives notées dans le taux brut de scolarisation et autres initiatives en faveur des enfants sont en train d'atténuer ce tableau plutôt sombre.

Les personnes âgées et les personnes handicapées ont perdu la couverture de protection dont elles jouissaient du fait d'une tradition respectueuse de leur situation. Avec la crise, elles sont pratiquement délaissées, marginalisées et vivent leur état déjà préoccupant dans l'angoisse et parfois la désolation dans un contexte de grand dénuement. Des perspectives de prise en charge progressive selon leurs spécificités, sont en train de se développer.

^{tout} Globalement, la société sénégalaise actuelle est en pleine mutation ~~tout~~ au niveau des individus, des personnes que des groupes et c'est sur cette dynamique évolutive que le MFDS entend agir pour impulser des changements positifs en profondeur.

1.1.5. Situation politique

Dans l'ouest du continent africain marqué par de nombreux conflits internes (Côte d'Ivoire, Libéria, Sierra Léone, Guinée Bissau), le Sénégal présente la particularité de se mouvoir dans une remarquable stabilité politique.

En Mars 2000 est survenu un changement de régime par les urnes confirmant l'ancrage d'une longue tradition démocratique dans le pays. Le Sénégal demeure l'un des rares pays africains où les libertés individuelles et collectives sont respectées. On y dénote plus de soixante dix partis politiques. La presse privée y connaît un fort développement de même que le mouvement associatif et les ONG.

Depuis 1996 les lois sur la déconcentration et la décentralisation organisant le pays en 11 régions administratives et la loi 96-06 du 22 mars 1996, portant code des collectivités locales, ont permis à l'Etat de céder certaines de ses prérogatives aux populations notamment en matière d'administration locale.

1.2. Justifications

Depuis quelques années le Gouvernement du Sénégal, à l'instar du PDEF et du PDIS, mise sur la mise en place de programmes sur un horizon de longue période. Les politiques décennales permettent aussi de disposer de plus de visibilité et de lisibilité. Les projets et les programmes de développement sont mieux intégrés et coordonnés pour soutenir les catégories sociales défavorisées.

Le MFDS a l'ambition de décloisonner les cibles, les structures et les politiques dont la charge lui incombe, à travers une approche programme en vue d'une meilleure intégration, d'une plus grande efficacité et d'un impact plus visible des interventions publiques et privées dans tous les segments de la demande sociale qui est multiple et mutatoire dans le temps.

Cette vision plus globale de la politique sociale nécessite donc la mise en place d'une **lettre de politique de développement familial et social** déclinée en programme décennal partagé et exécuté avec l'ensemble des acteurs et des partenaires au développement.

En définitive, cet instrument devra permettre de mieux :

- ⊙ comprendre la politique et les orientations stratégiques de l'Etat dans le domaine du développement social ;
- ⊙ renforcer les mécanismes nationaux d'équité et de justice sociale conformément aux recommandations issues de la 42^{ème} session de la Commission du Développement Social des Nations Unies, du Sommet de Madrid consacré au vieillissement, à l'égalité des chances pour les personnes handicapées et les migrations dans une perspective sociale, du Sommet de Copenhague et des autres grandes conférences des Nations Unies pour un développement harmonieux et durable ;
- ⊙ exécuter au plan social, le processus du DSRP et l'ensemble des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté mis en place par l'Etat au profit des populations, en collaboration avec les partenaires au développement.
- ⊙ coordonner et évaluer les interventions en direction des couches sociales vulnérables.
- ⊙ prendre en compte les questions de genre et d'exclusion à travers une approche fondée sur les Droits et les préoccupations des groupes

vulnérables : droits des femmes, droits des enfants, droits des personnes handicapées, droits des anciens, etc.

⊙ mesurer les impacts des différents programmes dans les secteurs ou sous-secteurs considérés ;

II. ANALYSE SITUATIONNELLE

2.1. La situation de l'enfant

2.1.1. Les forces

Elles se présentent comme suit :

- la ratification de nombreux traités et conventions internationaux ;
- l'existence de projets et de structures de modernisation des daaras ;
- un projet et des mesures de lutte contre le travail des jeunes filles ;
- un plan national et des plans locaux de lutte contre les abus et exploitations sexuels des enfants ;
- l'existence du PEV, des JNV et du programme de lutte contre la malnutrition.

2.1.2. Les contraintes

Les contraintes sont les suivantes :

- la faible application des traités et conventions internationaux ;
- la faiblesse et l'inadéquation des textes relatifs à la mendicité ;
- la couverture insuffisante de la cible daara dans les projets ou programmes mis en œuvre ;
- l'usage des filles dans les stratégies de survie, dans de nombreuses familles confrontées à la pauvreté ;
- la faiblesse de la réglementation relative au travail domestique ;
- l'insuffisance dans la parité garçon / fille ;
- le manque de programmes structurés en direction des enfants infectés et/ou affectés par le SIDA et des enfants orphelins du Sida.

2.2. La situation de la Femme

2.2.1. Les forces

Elles sont orientées vers :

- la généralisation du système de prise en charge de la femme enceinte ;
- l'existence d'un plan stratégique de lutte contre le SIDA et de la revalorisation des allocations de maternité destinées aux femmes ;
- la forte capacité de mobilisation sociale des associations féminines,
- la volonté politique affirmée de résoudre les disparités fiscales et la prise en charge des hommes par leurs femmes salariées ;
- les instruments juridiques internationaux et nationaux.

2.2.2. Les contraintes

Les contraintes essentielles portent sur :

- le taux élevé de déperdition scolaire des filles;
- le taux important d'analphabétisme.
- la mortalité maternelle élevée ;
- la faible maîtrise de la fécondité,
- des pratiques néfastes à la santé (excision, avortement clandestin) des femmes ;
- la faible accessibilité aux services de santé ;
- la pauvreté croissante des populations ;
- la faible prise de conscience des décideurs et leaders sur les questions de genre ;
- le manque de coordination dans la mise en œuvre des politiques sectorielles et des programmes en faveur des femmes.
- la non conformité du code de la famille avec les conventions internationales, la Constitution;

2.3. La situation de la Famille

2.3.1. Les forces

Elles sont axées sur :

- la volonté politique du Gouvernement, des familles;
- la configuration actuelle de la famille qui ne perpétue pas les lourdeurs de la famille traditionnelle ;
- le rôle troisième âge,

2.3.2. Les contraintes

Les contraintes essentielles sont orientées vers :

- la communication entre les parents et les enfants;
- l'insuffisance de la médiation familiale et psychologique;
- le poids de la tradition ;
- l'éclatement de la famille et des ménages;
- le manque d'accès des femmes à la terre dans les campagnes ;
- la tendance à l'oubli des personnes du troisième âge ;
- l'accès aux structures hospitalières exigeant des efforts financiers difficilement supportables par les familles.

2.4. La situation en matière d'action Sociale

2.4.1. Les forces

Elles sont orientées vers :

- les valeurs socioculturelles ;
- la prise en charge des anciens par la famille ;
- l'existence d'un fond de pension (IPRES)
- l'existence de la FARPAS et d'autres structures associatives
- pour les malades mentaux, il existe un certain nombre de centres d'encadrement et de traitement ;
- s'agissant des handicapés, leur prise en charge est assurée au sein de centres sociaux de réinsertion et de rééducation.

2.4.2. Les contraintes

Les principaux obstacles se présentent ainsi :

- l'absence de programmes d'appui pour les personnes âgées ;
- l'absence de réactualisation des lois et des règlements qui régissent les systèmes de protection sociale ;
- l'effritement du statut des personnes âgées ;
- les difficultés de prise en charge des frais d'inscription des élèves handicapés ;
- l'absence d'IEC...

2.5. La situation en matière de développement communautaire

2.5.1. Les forces

Elles se présentent de cette façon :

- caractères consensuel, participatif, transversal du concept de développement communautaire ;
 - essor du mouvement des ONG et de la dynamique associative ;
 - apport déterminant des leaders religieux ;
 - apport du développement communautaire dans la prise en charge des besoins des populations et des communautés de base
- mise en place de la politique de décentralisation, avec la responsabilisation des acteurs locaux.

2.5.2. Les contraintes

Les contraintes sont ci-après :

- éclatement de l'encadrement des populations entre différentes structures ;
- inadéquation des cadres juridique et institutionnel régissant l'intervention des ONG ;
- manque d'harmonisation de ce cadre avec ceux réglementant les autres organisations à la base (GIE, GPF, etc.) ;
- faiblesse de la concertation et de la coordination des interventions des opérateurs associatifs ;
- absence d'une politique d'animation du développement communautaire.

III. LA VISION DU DEVELOPPEMENT FAMILIAL ET SOCIAL

Elle répond à la question suivante : que voulons que nos cibles soient en fonction de notre intervention ?

Elle se décline en Vision globale et en Vision spécifique.

3.1. La vision globale

Le Ministère de la Famille et du Développement Social dans le cadre de la politique générale du Gouvernement du Sénégal, entend promouvoir chez les populations, enfants, femmes, hommes, personnes âgées, handicapés, familles, communautés, en particulier les populations démunies, un bien-être matériel, moral, affectif et sanitaire, ^{Avec effort et amour} ainsi qu'une couverture de protection, leur permettant de s'intégrer, de façon équitables, dans le processus de développement durable, endogène et en profondeur.

3.2. La vision spécifique

Elle répond à la question suivante : que voulons nous pour les enfants, les femmes, les familles, les anciens, les personnes handicapés, les communautés?

1. L'enfant : fille ou garçon, dès la conception, est traité de façon holistique et intégrée, jouissant en conformité avec l'intégralité de ses droits, d'une bonne santé, d'un état nutritionnel satisfaisant et d'une couverture affective et de protection lui permettant de développer ses facultés intellectuelles, morales, affectives et psychomotrices. Cet enfant, évoluant tout naturellement dans son cadre familial de naissance sera à l'abri de toute forme d'exclusion, suivra un cursus scolaire complet en tant que fille surtout, aura un sens élevé de la personne humaine, de la famille, de la communauté et des institutions républicaines. Il sera autonome et aura le sens des initiatives personnelles et collectives, un esprit de paix et d'ouverture, favorable au changement critique et constructif. A l'âge actif, il bénéficiera d'une intégration économique et sociale réussie. Handicapé, il sera pris en charge de façon suivie et intégrée au sein des familles et des communautés.

2. La femme : cessera d'être victime de stéréotypes sexistes et de préjugés socioculturels dévalorisants et sera reconnue dans sa dignité humaine. Elle jouira de l'entièreté de ses droits. Petite -fille ou fille, elle fréquentera les structures DIPE, suivra un circuit scolaire complet et sera à l'abri de l'analphabétisme. Elle ne sera victime ni de l'excision, ni des mariages forcés et précoces, ni des abus et exploitations sexuels, ni des violences familiales et sociales, ni des discriminations économiques des restrictions juridiques. Elle pourra s'investir librement dans tous les secteurs d'activités de la société et prétendre à toutes les responsabilités :

- épouse et mère de famille, elle sera à l'abri de la mortalité maternelle, des violences conjugales et des corvées. Elle fera l'objet de respect et de considération au sein de la famille restreinte ou élargie.

- citoyenne à part entière, elle sera significativement présente au niveau de tous les grands centres de décision et d'orientation (gouvernement, directions des partis politiques, administratives, de la société civile, des organisations syndicales, des entreprises etc..)

3. Les familles : joueront pleinement leur rôle premier de cellule fondamentale de la société. La pauvreté n'existera plus en leur sein qu'en position marginale et cessera de les fragiliser et de les rendre vulnérables. Elles seront en bonne santé et adopteront une alimentation saine et appropriée en relation avec les ressources locales. Elles cesseront d'être des sources d'abus, d'intolérance et d'abandon ou d'exclusion des enfants. Elles seront restituées dans leur rôle d'éducation de prise en charge et de protection des enfants. Les femmes n'y connaîtront ni brimades, ni violences et seront reconnues dans leur rôle d'épouse et de compagne loin. Leurs droits seront entièrement rétablis et respectés. Les personnes âgées et les handicapés y seront reconnus, appuyés et intégrés. Elles développeront en leur sein, des solidarités productives et un esprit d'initiative pour le développement. Elles seront ouvertes au savoir et à l'abri de l'analphabétisme et, veilleront à ce que leurs enfants, reconnus dans leurs droits légitimes fréquentent l'école et y restent. Familles citoyennes, elles ne feront plus la confusion entre leurs intérêts propres et ceux de l'Etat réduisant ainsi la base sociale du réseau corruptif.

4. Les personnes âgées : cesseront d'être négligées, bénéficieront d'une protection sociale adéquate, en matière de santé en particulier, seront appuyées à développer des activités de substitution correspondant à leurs capacités. Elles seront reconnues dans leur dignité humaine et socialement

intégrées, restaurées dans leur statut antérieur de conseil et de sage en référence à leur expérience cumulée. Les organisations de personnes âgées seront significativement mises à contribution à tous les niveaux d'activités où leurs compétences sont requises. Grand-mères elles seront appuyées à jouer un rôle essentiel de régulation familiale et sociale au profit des femmes et des petits enfants en référence à leur rôle de gardiennes éclairées de la tradition dans ses meilleures pratiques.

5. Les handicapés : cesseront d'être marginalisés, de se réfugier dans la mendicité et d'être traités avec une condescendance coupable loin de toute dignité humaine.

Handicapés physiques ou mentaux, enfants ou adultes, hommes ou femmes, ils bénéficieront d'une prise en charge appropriée et suivie. Ils bénéficieront également d'une éducation intégratrice et leurs spécificités seront reconnues dans l'élaboration des services publics. Ils seront appuyés à exercer des activités conformes à leurs possibilités et seront intégrés dans les familles et les communautés ~~qui les reconnaissent comme membres à part entière.~~

6. Le développement communautaire : s'inscrira dans une dynamique d'auto promotion et d'initiatives à la base dans une optique d'inventivité populaire en rupture avec toute logique de main-tendue.

Les initiatives, individuelles et collectives seront appuyées et les dynamiques associatives renforcées dans une culture de paix, de tolérance mutuelle, de travail bien fait et d'adhésion et d'implication dans les changements arrivés à maturité etc...

L'intérêt de la vision, en plus d'indiquer sous forme de finalités ultimes ce que l'on souhaite pour les différentes cibles d'intervention dans un terme plus ou moins long, est qu'elle sert de référentiel et de fil conducteur à nos options, stratégies et actions en nous interpellant à chaque fois sur la conformité de nos pratiques avec les attentes légitimes de ceux dont nous voulons subvertir positivement les conditions d'existence. Enfin, la vision permet d'élaborer des indicateurs pertinents et fiables pour le suivi-évaluation ; avec elle l'on sait ce que l'on veut et ne veut pas et où l'on va, ce qui permet d'y aller mieux.

IV. OBJECTIFS GENERAUX

Les objectifs principaux consistent à mettre en place sur un horizon temporel à court, moyen et long termes, une stratégie de développement familial et social cohérente et intégrée, en vue de la promotion des groupes vulnérables. Les objectifs globaux sont ci-après :

- ◆ la satisfaction de la demande sociale ;
- ◆ la réduction de la pauvreté, notamment au niveau des couches les plus démunies ;
- ◆ le renforcement des réseaux de solidarité ;
- ◆ la revalorisation de la famille comme cadre d'éducation, d'épanouissement et de concertation;
- ◆ l'accompagnement par l'Etat, puis l'autonomisation des groupes vulnérables ;
- ◆ l'égalité de chances pour tous ;
- ◆ la lutte contre le chômage et les fléaux sociaux ;
- ◆ la création d'emplois et l'amélioration des revenus;
- ◆ l'établissement d'un environnement propice à l'avènement d'une croissance soutenue et d'un développement durable.
- ◆ le développement d'un cadre propice au changement de comportement pour une réponse nationale adéquate aux nouveaux défis de la mondialisation et aux impératifs du NEPAD.

A → lutter contre la pauvreté ...

◆ Structurer et généraliser les filets de sécurité sociale au profit des G.V

V. OBJECTIFS STRATEGIQUES

Les objectifs spécifiques sont tournés vers les cibles du MFFDS. Il s'agit de répondre à leurs préoccupations et attentes, dans le but d'améliorer leurs conditions de vie. Ces objectifs se déclinent de la sorte :

- créer un environnement propice à la survie, au développement et à la protection des droits de l'enfant ;
- veiller à la bonne santé et à l'inscription à l'état civil des enfants;
- diminuer la vulnérabilité des enfants ;
- protéger les enfants à l'encontre des travaux pénibles, des violences et de toutes formes d'abus;
- appuyer la politique de décentralisation en matière de protection des enfants.
- Augmenter le niveau de revenu des femmes, des familles, des personnes handicapées et des personnes âgées et aussi favoriser leur accès aux ressources productives;
- développer l'aptitude des familles et des autorités à concevoir et à dispenser une éducation non discriminatoire et sensible au genre ;
- assurer l'égalité de droit et de fait entre hommes et femmes ;
- intégrer le genre dans les projets et programmes de développement ;
- réduire la mortalité et la morbidité maternelle et infantile ;
- améliorer la situation sanitaire des familles, notamment des plus démunies ;
- lutter contre toutes formes de violence et pratiques néfastes à l'encontre des femmes, des adolescentes et des filles;
- promouvoir l'éducation, la formation, la santé reproductive et renforcer les mécanismes institutionnels de protection des femmes, des adolescentes et de la petite fille;
- lutter contre la féminisation de la pauvreté.
- Faciliter l'accès des GV aux services sociaux;
- promouvoir une prévention sociale efficiente;
- X - suivre les zones à risque alimentaire ;
- gérer les actions d'urgence.
- Coordonner les actions des différents intervenants dans le champ du développement communautaire (développement communautaire);
- améliorer l'environnement du développement communautaire par la mise en place d'instruments juridiques et institutionnels appropriés.

→ 1 2 3 4 5

VI. PRINCIPES DIRECTEURS ET AXES STRATEGIQUES

Une fois définis, la vision et les objectifs du MFFDS, il importe de mettre en évidence les principes et axes stratégiques devant structurer l'intervention du Ministère selon un souci d'efficacité, d'efficacité et de pérennité.

6.1. Principes directeurs

- 1) Développer, en lieu et place de l'approche *résidentielle* dominée par une logique de simple assistance à effets réduits, une approche inclusive et participative la plus large des bénéficiaires de l'intervention du Ministère que sont les populations. Ce qui les inscrit dans un processus d'auto-prise en charge.
- 2) S'inscrire dans une optique d'harmonisation et d'intégration des interventions sectorielles selon une approche planifiée efficace avec des impacts plus significatifs sur les cibles. L'intégration et/ou l'harmonisation concerneront aussi l'organisation, les démarches, les moyens et les cibles elles-mêmes.
- 3) S'inscrire dans une approche basique et à la carte de la résolution des problèmes sociaux en partant des problèmes et besoins réels et non supposés des populations à la base ; ce qui induit la décentralisation des décisions et actions au départ d'une vision commune et d'un cadre unifié d'intervention. L'obligation de résultat est antinomique avec la centralisation à outrance.
- 4) S'inscrire dans une logique partenariale et participative tout à fait ouverte et permettant à l'ensemble des acteurs de s'impliquer de façon significative et harmonisée. Ce partenariat doit se développer entre les ministères, avec les ONG, les OCB, les collectivités locales et les organisations communautaires de base. Exploiter à cet égard toutes les possibilités qu'offre le faire-faire, mais aussi le faire-ensemble. Les actions n'en seront que plus efficaces et moins coûteuses.

- 5) L'intervention du Ministère, pour être efficace et s'opérer en profondeur, devra rompre avec les pratiques empiriques dominées par l'improvisation et le pilotage à vue dans l'ignorance totale des enjeux et des moyens techniques de leur résolution. Ainsi l'intervention du Ministère s'appuiera systématiquement sur un dispositif de recherche et de réflexion stratégique autorisant des démarches renseignées et des impacts significatifs et durables. La recherche opérationnelle accompagnera donc tout le processus.
- 6) Le MFFDS prendra à bras le corps le principe d'armer techniquement et au plan opérationnel l'ensemble de ses agents pour leur permettre d'intervenir au maximum de leurs capacités et en conformité avec les stratégies de développement social les plus modernes et appropriées ; la débrouillardise et l'archaïsme ne peuvent fonder une politique émergente ; la formation est le lieu de vérité de l'efficacité.
- 7) Opter pour un monitoring efficace des interventions en terme de suivi-évaluation rapproché et permanent de sorte à avoir constamment les informations en temps réel sur l'état des réalisations pour procéder en temps opportun aux correctifs nécessaires.
- 8) Adopter un système interne et externe de communication favorisant la mise à niveau de tous les segments de la société et de nature à stimuler l'adhésion, la participation et l'appui de tous les secteurs sociaux. Ce qui constituera une valeur ajoutée substantielle à l'intervention du Ministère. Cette communication s'inscrira dans une optique de changement de comportement et de valorisation de ce qu'il y a de meilleur dans le génie populaire sénégalais.

6.2. Axes stratégiques

1. Renforcement des capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles du Ministère de la Famille et du Développement Social.
2. Relèvement du niveau d'information et de connaissance par les cibles du Ministère de leur situation et des enjeux qui leur sont liés en référence aux options et démarches du Ministère, en vue d'accroître leur participation et la rendre plus performante.

3. Renforcement du cadre juridique et institutionnel de lutte contre l'exclusion sociale.
4. Elaboration et mise en oeuvre d'un dispositif d'intervention et à la carte pour la promotion économique sociale des groupes vulnérables.
5. Mise en place d'un système de communication aux niveaux national et local sur les options et démarches du Ministère en matière de politique sociale
- 7 6. Suivi et documentation du processus en cours de réalisation.

Capitalisation et Valorisation des expériences
7.

VII. STRATEGIES

Il importe par gradation de consolider les moyens des acteurs publics et privés, de favoriser l'accès des personnes défavorisées aux SSB et de promouvoir leur insertion ou leur réinsertion socio-économique. C'est ainsi, que les axes stratégiques de la LPDFS se déclinent comme suit :

✦ **Le renforcement des capacités du Ministère** pour lui donner les moyens de sa politique : celui-ci passe par la mise en place d'un cadre de concertation et de coordination et puis, l'amélioration des ressources humaines, matérielles, juridiques et communicationnelles ;

✦ *Le renforcement des capacités des GV dans le but d'accroître leur participation et de parvenir à leur autonomie* : pour ce faire, nous abordons d'abord la détection de leurs besoins, ensuite le renforcement des capacités des groupements des populations vulnérables et de leurs structures d'appui, l'amélioration de leur protection juridique et puis l'incitation des collectivités locales à accroître les ressources financières en faveur des populations démunies (personnes handicapées, anciens , femmes et enfants..) ;

✦ *les mesures sectorielles pour faciliter l'accès des GV aux SSB* : la politique de renforcement des capacités des acteurs, en l'occurrence le MFFDS, les groupes vulnérables, les organisations des nécessiteux et de leurs structures d'appui étant élaboré, la réflexion sur des mesures de nature sectorielle peut être entamée. Celles-ci portent sur les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'eau, de l'hygiène, de l'habitat, de l'éducation et de l'électricité. Par exemple, au niveau de l'éducation et de la formation, les lignes d'action portent sur :

- la promotion de l'éducation et de la formation des personnes handicapées ;
- la scolarisation et la formation des enfants en âge scolaire ;
- la protection et la promotion des enfants en situation de risque et en conflit avec la loi ;
- la prise en charge des enfants en milieu semi-ouvert ;
- la mobilisation sociale pour l'amélioration des conditions de vie des talibés dans les daaras ;

- la stratégie de prise en charge des enfants en situation de risque et en conflit avec la loi ;

✦ **la promotion socio-économique des GV** : c'est un pendant important du processus d'intégration des groupes vulnérables dans les activités socio-économiques de la Nation. Au lieu que l'Etat se focalise exclusivement sur le volet assistanat, le nouveau credo des autorités s'appuie sur la mise en place des conditions propices à la prise en charge de leur destin par les nécessiteux eux-mêmes. C'est pourquoi, les points ci-dessous sont retenus :

- l'accès aux facteurs de production et au crédit ;
- la promotion socio-économique des femmes et surtout celles des milieux défavorisés ;
- la réduction des inégalités sociales ;
- la fluidification de l'espace rural ;
- l'amélioration des conditions de vie des Anciens (personnes âgées) ;
- l'amélioration des conditions de vie des jeunes ;
- l'insertion socio-économique des anciens membres des forces armées ;
- la promotion de l'insertion socio-économique des personnes déplacées et des réfugiés ;

✦ **dans le domaine de l'action sociale, l'amélioration de la qualité, du cadre de vie et de la protection sociale et juridique des GV** : l'accent est mis sur l'amélioration de l'état sanitaire et de la mobilité des personnes handicapées, la promotion de leur éducation et de leur formation et l'amélioration de leur situation économique et sociale. Quant aux aînés, il s'agit de garantir leur épanouissement physique et moral, encourager leur reconversion professionnelle et mettre en place un système de protection sociale efficace ;

✦ **en matière de développement communautaire** : il est préconisé l'établissement d'un environnement juridico-institutionnel susceptible d'impulser de manière dynamique les interventions des divers acteurs et des partenaires au développement pour consolider et renforcer les programmes et projets d'investissement social ;

✦ **Tout au long du processus, des dispositifs d'appui technique interne** : formation, recherche opérationnelle, guidance stratégique, communication, ... seront mis en place et fonctionneront en synergie.

✦ **les mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation** : sous le pilotage du ministère, le cadre de concertation et de coordination permet la participation active de l'ensemble des acteurs en amont et en aval du processus, c'est-à-dire de la conception de la LPDS au suivi-évaluation. Ceci permettra de :

- (i) suivre la progression et la mise en œuvre de la stratégie ;
- (ii) d'évaluation les impacts sur les couches défavorisées ;
- (iii) de suivre et d'évaluer l'exécution financière ;
- (iiii) et de tenir compte des principes de flexibilité et de pragmatisme qui sous-jacents, les réadaptations à effectuer pour combler le déficit social.

VIII. ELEMENTS POUR LE PLAN D'ACTION

VIII.1. Renforcement des capacités techniques et institutionnelles du MFFDS

8.1.1. Revue stratégique des structures du MFFDS au niveau central et déconcentré: missions, fonctionnement, axes d'intervention, cadre logique d'intervention, moyens.

8.1.2. Renforcement du personnel du Ministère : revue des profils de poste, recrutements complémentaires.

8.1.3. Formation des personnels du Ministère

- 1 - Formation des cadres techniques
- 2 - Formation des agents d'exécution
- 3 - Voyages d'études

8.1.4. Dotation du MFFDS de moyens logistiques complémentaires au niveau central et déconcentré

8.1.5 Renforcement de la Cellule de coordination technique du MFFDS : composition, missions, fonctionnement.

8.1.6. Elaboration et mise en place du cadre de partenariat du MFFDS

VIII.2. Renforcement des capacités des structures représentant les groupes vulnérables

→ E.L.B

8.2.1. Recueil et analyse des besoins des groupes vulnérables et de leurs organisations

8.2.2. Information des structures et échange sur les options et stratégies du MFFDS : élaboration de contrats d'objectifs.

8.2.3. Formation, Appui technique et logistique des structures.

VIII.3. Renforcement du cadre juridique et institutionnel de lutte contre l'exclusion

8.3.1. Diagnostic des textes en cours sur la protection des groupes vulnérables : enfants, femmes, familles, personnes âgées, handicapés.

8.3.2. Etat de l'application des textes relatifs à la protection des groupes vulnérables.

8.3.3. Elaboration et validation du cadre juridique et institutionnel rénové de protection des groupes vulnérables.

VIII.4 Elaboration et mise en oeuvre du dispositif d'intervention pour la promotion économique et sociale des groupes vulnérables

VIII.4.1. Les Enfants

- Données de base
- Actions prioritaires
- Projets et Programmes

VIII.4.2. Les Femmes

- Données de base
- Actions prioritaires
- Projets et Programmes

VIII.4.3. Les Personnes âgées

- Données de base
- Actions prioritaires
- Projets et Programmes

VIII.4.4. Les Handicapés

- Données de base
- Actions prioritaires
- Projets et Programmes
-

VIII.4.5. Le Développement communautaire

- Données de base

- Actions prioritaires
- Projets et Programmes

VIII.4.6. Elaboration et mise en oeuvre d'un cadre commun d'intervention

VIII.5. Elaboration et mise en place d'un système de communication

VIII.5.1. Communication interne au niveau central et déconcentré

VIII.5.2. Communication communautaire

VIII.5.3. Communication avec les partenaires

VIII.5.4. Communication médiatique

VIII.6. Suivi-appui évaluation et documentation du processus

VIII.6.1. Identification des thèmes de recherches et d'étude sur le plan transversal et selon les cibles ; mise en oeuvre

VIII.6.2. Elaboration d'un dispositif de suivi-évaluation au niveau central et déconcentré, mise en oeuvre.

VIII.6.3. Mise en place d'un système de capitalisation des expériences en cours.

Pour chacun des éléments ciblés, l'on précisera ultérieurement les résultats attendus, les indicateurs, les périodes de réalisation, les responsables, les partenaires et les moyens.